

Aspects assurantiels de l'opérations de promotion-rénovation / réhabilitation

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances de base en droit des assurances permettront de suivre cette formation avec plus d'aisance.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

OBJECTIFS

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les régimes de juridiques applicables aux responsabilités qu'il encourt et aux polices d'assurance qu'il va souscrire
- Négocier au mieux les contrats de promotion pour les aspects liés aux responsabilités qu'il encoure
- Négocier au mieux les contrats d'assurance liés à son activité

MODALITES PEDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé. L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur. Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur. Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie. Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

MODALITES DE SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant. Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence). Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

PROGRAMME

LE CHOIX DU MONTAGE JURIDIQUE : VEFA OU VIR ?

- Application du régime selon l'opération réalisée (rénovation à neuf, surélévation, extension)

LES RESPONSABILITÉS ENCOURUES PAR LES PROMOTEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION

- Les opérations réalisées en VEFA
 - Les responsabilités encourues pour les dommages aux travaux neufs : Les travaux réalisés dans le cadre d'une VIR sont-ils constitutifs de la construction d'un ouvrage ?
 - Les responsabilités encourues pour les dommages aux existants
 - Les responsabilités encourues pour les dommages aux tiers
- Les opérations réalisées en VIR
 - Les responsabilités encourues pour les dommages aux travaux neufs (point de vigilance sur les travaux incorporés)
 - Les responsabilités encourues pour les dommages aux existants

LES ASSURANCES SOUSCRITES PAR LES PROMOTEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION

- Les assurances couvrant uniquement la réparation des désordres (Police TRC, DO, CNR, CCRD, TRS Incendie)
 - L'étendue des garanties : en cours de chantier et post réception
 - Les garanties couvrant les dommages aux travaux neufs
 - Les garanties couvrant les dommages aux existants
- Les conditions de souscription des polices
 - Pièges et chausse-trappes dans la négociation des textes
 - Le contenu du dossier technique et la validité des attestations fournies par les constructeurs
- Les assurances RC professionnelle (Police RCMO, RC PROMOTEUR)
 - Les polices RC maître d'ouvrage
 - Les polices RC promoteurs

FORMATEUR



Pascal
DESSUET

PUBLIC CONCERNÉ

- Promoteurs
- Notaires
- Collaborateurs des offices notariaux et des promoteurs

NIVEAU

- Pratique courante

FORMAT

- Formation en présentiel ou Visioformation

DURÉE

- 1,0 jour soit 7,0 heures

ATTESTATION

- Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

COÛT

- Prix public : 450 € HT
- Prix adhérents FPI, Notaires et Collaborateurs du notariat : 390 € HT
- Intra entreprise : nous contacter